



Réunion de suivi des mesures Covid avec Amélie de Montchalin 12 novembre 2020

Amélie de Montchalin a réuni les organisations syndicales ce jeudi 12 novembre. Elle a désormais prévu de le faire toutes les semaines en visio conférence.

Personnels vulnérables :

Solidaires a indiqué que la stabilisation des critères de vulnérabilité dans le décret et la circulaire du 10 novembre était une nouvelle attendue tant les difficultés s'étaient multipliées pour les agent-es vulnérables.

Cependant, la circulaire de la DGAFP, dans la lignée de ce qui a été décidé pour les salariées du privé prévoit que lorsque le télétravail n'est pas possible, les agent-es ne sont plus placés en ASA. Il appartient à l'employeur de d'abord proposer un aménagement de poste. En cas de désaccord, c'est à l'employeur de saisir le médecin de prévention.

Pour **Solidaires**, c'est le placement en ASA qui doit prioritairement prévaloir d'une part parce que l'on peut craindre des pressions sur les agent-es. Par ailleurs, de trop nombreux secteurs et administrations n'ont pas de médecins de prévention, ce qui posera forcément des difficultés. **Solidaires** a par ailleurs à nouveau exigé que les personnels vivant avec des proches vulnérables, soient placés en télétravail ou à défaut en ASA.

Au moment où le pays affronte des dizaines de milliers de contaminations par jour, la protection de la santé notamment des personnes vulnérables doit être une priorité. La situation sanitaire du pays est bien trop grave pour prendre de tels risques avec la santé des personnels.

Maladie professionnelle :

Solidaires n'a pu que déplorer l'absence d'avancée de ce dossier puisque la réunion prévue sur le sujet a été déprogrammée. Il y a pourtant bien urgence pour les agent-es contaminés dans le cadre de leur travail. **Solidaires** a par ailleurs demandé des chiffres sur les contaminations dans l'ensemble des versants et que pour une fois cela comprenne également l'Education nationale.

Jour de carence :

La réponse qui a été adressée aux organisations syndicales n'est pour **Solidaires** pas entendable. La situation sanitaire n'est aujourd'hui pas meilleure dans le pays contrairement à ce qu'a pu écrire la ministre. Des dizaines de milliers de contaminations, un nouveau confinement...

Solidaires a rappelé son opposition à cette mesure, qu'elle concerne les agent-es publics ou les salariés du privé. Elle est injuste pour toutes et tous et fait courir des risques à tout le monde. C'est une mesure dont le seul but est de faire des économies de bout de chandelle sur la santé des agent-es. **Solidaires** en a donc redemandé une nouvelle fois l'abrogation pure et simple pour l'ensemble des maladies.

Télétravail :

Solidaires a de nouveau dénoncé l'hétérogénéité de l'état des lieux en matière de télétravail. Si sa mise en place aujourd'hui n'est en aucun cas un blanc seing pour la suite, dans de trop nombreux services sa mise en place dépend à la fois de difficultés matérielles et de manque de volonté de l'encadrement. **Solidaires** a déjà alerté à plusieurs reprises sur ces difficultés qui concernent de nombreuses administrations et notamment les DDI... mais pas que malheureusement. Il semble que même les personnels du ministère de l'Education nationale (services centraux) aient dénoncé une mise en place aléatoire du télétravail.

Matériel de protection :

Solidaires a interpellé la ministre sur la nécessité de fournir des masques régulièrement à l'ensemble des personnels et a demandé ce qu'il est en est de l'acheminement des masques à lecture labiale qui ont été promis dès fin août et qui ne semble malheureusement encore avoir atteint aucun service ni aucun établissement scolaire où le manque se fait sentir cruellement notamment pour les enfants ou personnels en situation de handicap.

Solidaires a de nouveau dénoncé la situation dans l'Education nationale qui met en danger à la fois les personnels et les élèves. Les protocoles ne permettent en aucun cas d'assurer la sécurité de toutes et tous.

Personnels dont les services sont fermés dans le cadre du confinement

Solidaires a interrogé la ministre sur la déclinaison de ce qui avait été annoncé et présenté lors de la dernière réunion comme une hypothèse de réflexion à savoir la réallocation d'agent-es dont les services sont fermés vers d'autres services ou administrations.

Cette solution semble particulièrement avancée puisque déjà mise en place à certains endroits. Solidaires considère que ce type de réallocation porte en lui de nombreux risques pour l'avenir. Par ailleurs, cela pose dès aujourd'hui de nombreuses questions. Notamment sur la possibilité que certains employeurs semblent s'octroyer leur permettant de faire "voyager" les agent-es entre services, prenant le risque d'une plus grande circulation du virus.



Amélie de Montchalain en réponse aux organisations syndicales a indiqué :

Application dans les versants des instructions:

Une note sera faite prochainement qui indiquera que les instructions valent pour l'ensemble de la fonction publique y compris la Fonction Publique Territoriale.

Charte de continuité des services publics :

Une charte va être rédigée autour de quelques idées telles que la protection absolue de tous-tes, le maintien de l'ouverture des services publics, les délais de réponse aux interrogations des usager-es.

Prêt de personnels d'une administration/secteur à un autre :

La ministre va regarder ce qu'il en est.

Reconnaissance en maladie professionnelle :

La ministre a semblé écarter un véritable élargissement du décret en reconnaissance automatique en maladie professionnelle Covid. Elle a seulement indiqué que la prochaine réunion aurait pour charge de regarder comment peut avoir lieu l'imputabilité au service dans le cadre des commissions de réforme.

Personnels vulnérables :

La circulaire de la DGAFP adapte le décret du 10 novembre et doit permettre une procédure simple mais solide. Pour la ministre, cela doit permettre d'éviter des situations de désinsertion professionnelle.

Les personnes proches de personnes vulnérables sont prioritaires pour l'accès au télétravail. Mais la ministre a indiqué qu'il n'est pas prévu de modification sur le sujet.

La ministre a enfin indiqué qu'en cas de désaccord entre un-e agent-e et son employeur sur les aménagements de poste, s'il n'est pas possible d'avoir l'avis d'un médecin de prévention, l'agent-e doit être placé-e en télétravail.

Mise à jour du Questions/réponses de la DGAFP :

Une mise à jour va être faite sur différents sujets dont notamment les congés bonifiés et les concours...

Télétravail : La ministre s'est félicitée d'une augmentation du télétravail dans l'ensemble de la fonction publique. Selon elle, 40% des agent-es ont été en télétravail la semaine du 6 novembre. Cela dit, il n'a pas été fourni de détails sur ce chiffre notamment sur le nombre de jours pendant lequel les agent-es ont été en télétravail.

Elle a par ailleurs indiqué que le décalage des horaires de travail doit être privilégié chaque fois que nécessaire pour les agent-es maintenu-es en présentiel.

Soutien des agent-es :

La ministre a indiqué qu'un numéro vert va être créé afin de soutenir les agent-es qui en auraient besoin.

Jour de carence :

La ministre a indiqué relayer la demande mais que la question de la suspension du jour de carence se heurte notamment à la question du secret médical. Pour Solidaires, il suffirait d'abroger simplement la mesure pour l'ensemble des travailleur-ses du publics et du privé pour l'ensemble des pathologies.

Masques à lecture labiale :

La ministre a indiqué qu'un point sera fait avec Sophie Cluzel Secrétaire d'État auprès du Premier ministre, chargée des Personnes handicapées au sujet des masques "sourires" (selon ses termes) et leur acheminement.